

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 Janvier 2010

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de St Sulpice de Pommiers, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

**Présents :** *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Denis MODET, Bruno LIMOUZIN (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN, (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Michel CHARENTON (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Gilles BUSSAC, Luc HÉRAULT, Marie-José LAWATHER, Claude LUMEAU (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Anne CATHERINEAU, Catherine DAKIR (Coirac) Sylvianne LANGEL, MARTY (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, Corinne BALAN pv à Daniel BARBE (Blasimon), Jean Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (St Martin de Lerm).*

*Absents : Yves RAYNE, Bernadette BOGET (Cleyrac).*

### **Auditeurs libres :**

*Christophe DUARTE, Jean Marie GAVERINA (Castelviel), Rosy LUIZ, Francis PEYRE (Saint Martin du Puy), Claudette BIDOUSE (Coirac), Philippe PAGOTTO (Caumont), Jean Noel SERAL, Patrick COUSIN, Sabine DESBORDES, Marie LIOTEAU, (Saint Sulpice de Pommiers) Nicole LASSERRE (Saint Félix de Foncaude), Benoit PUAUD (Sauveterre de Guyenne).*

Avant le début du conseil communautaire

## PRESENTATION DE VACANCES & FAMILLES 33

Daniel Barbe, Président et Marie-Hélène Rouzoul, déléguée départementale présentent l'association départementale « Vacances Familles 33 ».

C'est une association agréée d'Education Populaire implantée dans le département de la Gironde depuis 1976.

Le siège social se situe au 6 avenue du maréchal Joffre à LA REOLE -

Mail : [asso33@vacancesetfamilles.asso.fr](mailto:asso33@vacancesetfamilles.asso.fr)

Site : [www.vacancesetfamilles.ass.fr](http://www.vacancesetfamilles.ass.fr)

« Vacances et Familles, l'accueil en plus » est un réseau national présent sur 25 départements coordonnés par une fédération nationale située à Paris.

Les objectifs :

- Promouvoir le droit aux vacances pour tous et permettre à chaque famille de pouvoir partir en vacances
- Favoriser l'insertion sociale des familles particulièrement fragilisées au travers d'un projet vacances en les plaçant actrices de leur projet et en refusant l'assistanat.

- Promouvoir la solidarité, les échanges et un enrichissement culturel mutuel entre citoyens et ruraux
- Concourir à l'animation et à la vie économique du milieu rural en développant un tourisme solidaire.

En lien avec les MDSI et les assistantes sociales, elle accueille  $\frac{3}{4}$  des familles de la CUB en périodes estivales et l'objectif serait de faire partir des familles de notre territoire.

Après avoir remis une plaquette avec une affiche pour chaque mairie, il est demandé de relayer ces informations.

Les périodes pour l'année 2010 :

du 6 au 19 juillet (2 semaines) ; du 20 juillet au 2 août (2 semaines) ; du mardi 3 août au lundi 16 août (2 semaines) ; du mardi 17 août au lundi 30 août (2 semaines)

Les inscriptions commencent lundi 1<sup>er</sup> mars 2010

**Contact : Vacances et Familles Gironde – Tél : 05.56.71.23.85**

### **Direction Départementale des Territoires et de la Mer - NOUVELLE MISSION ATESAT**

Par un diaporama (annexé au compte rendu), Mme Véronique MIGUEL, responsable de la Subdivision de Langon, présente la nouvelle mission d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. (ATESAT)

La Communauté de Communes, comme toutes nos communes répondent aux critères d'éligibilité (population DGF et potentiel fiscal 2009 fixé par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2009) et bénéficie de cette assistance.

Cette mission consiste à aider les collectivités dans leurs projets mais ne peuvent plus réaliser les documents, comme cela se faisait auparavant.

Elle présente également le nouvel organigramme de la DTTM (fusion DDAF & DDE). L'organigramme est annexé au présent compte rendu.

### **Conseil Communautaire**

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé par Martine Cauhapé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Le Président adresse ses meilleurs vœux à tous les membres de la Communauté de communes du Sauveterrois.

Au sujet du compte rendu du dernier Conseil Communautaire :

Monsieur le Président demande que l'on ajoute le nom de Patrick Maumy, en tant que Président, de la commission intercommunale d'accessibilité pour l'aménagement de l'espace.

Daniel Barbe demande d'ajouter dans les « questions diverses », à propos de la motion qu'il a présentée sur la réforme des collectivités territoriales :

« Daniel Barbe estime qu'il s'agit d'une information au même titre que celle présentée la fois précédente par le Président sur la réforme de la fiscalité (réforme de la TP) ».

A la suite de ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Nicole BONNAMY, Marie LIOTEAU est nommée secrétaire de séance.

### **ACHAT PARCELLES « LAFON DE MEDOUC » à SAUVETERRE DE GUYENNE**

Après recherche de terrains sur le territoire, nous avons eu deux propositions. Une sur la commune de St Hilaire au prix de 40 000 € pour 2 ha et la seconde sur la commune de Sauveterre situé route de Bordeaux, proche de la ZA de Gabachot, d'une surface 9 ha 69 a 38 ca au prix de 61 000 €.

A l'unanimité, les membres du bureau ont donné un avis favorable pour cet achat jugeant que le terrain est bien placé, proche de Gabachot, au bord de la RD, et qu'il ne faut pas manquer une telle opportunité pour développer notre activité économique.

Depuis la réunion bureau, un voisin agriculteur s'est manifesté. Une proposition lui a été faite de lui louer les terres par l'intermédiaire de la SAFER tant qu'elles ne seront pas occupées par la zone d'activité.

Le Président rappelle qu'une telle zone d'activité est une réserve foncière pour 20 à 30 ans. L'objectif est de permettre l'installation des entreprises du territoire qui souhaitent se développer et celles qui souhaitent s'installer sur le territoire. La zone de Gabachot ne disposant plus que d'une parcelle, il est important de disposer d'une nouvelle zone.

Didier Lamouroux informe qu'il a eu plusieurs contacts d'entreprises recherchant des terrains.

M. Marniesse demande quel est l'intérêt de faire venir des entreprises sur le territoire puisque la taxe professionnelle est supprimée.

M. le Président répond que la taxe professionnelle est supprimée, mais qu'elle est remplacée par deux taxes : l'une sur le foncier économique (TFE), l'autre sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La communauté de communes percevra la TFE, et 26,5% de la CVAE.

Et, il rappelle que l'enjeu passe par le développement économique de notre région, le développement du territoire, et l'emploi.

Le président demande un accord de principe du Conseil Communautaire sur le projet et sur le prix, afin de pouvoir poursuivre ce projet. Cet accord est donné au Président à la majorité.

Il est décidé :

- de se renseigner auprès de la SAFER pour connaître les contrats de mise à disposition possibles avec le voisin agriculteur.
- de consulter la DDE sur le coût des études et d'aménagement d'une telle zone en procédant par tranche.

M. le Président rappelle l'historique.

Depuis octobre 2008, la société Abo Wind a installé un mât de mesure de vent à Mourens. L'objectif de cette implantation était de savoir si un gisement éolien existait sur notre territoire. Les résultats ont été présentés à la commission "développement durable", puis au bureau de la communauté des communes.

Le gisement éolien existe et on peut imaginer implanter sur notre communauté de communes 3 éoliennes de 120 mètres produisant l'électricité de 9000 habitants.

Si nous voulons le réaliser, cela passe par la réalisation d'une ZDE (Zone de Développement de l'Eolien). L'étude de cette ZDE devra être réalisée par un cabinet d'étude indépendant.

La réalisation de la ZDE est à l'initiative des collectivités (le plus souvent la communauté de communes) en vue de la détermination des zones préférentielles d'implantation d'éoliennes sur leur territoire. La ZDE concerne aussi bien le grand que le petit éolien (éolien domestique). Elle a pour vocation de favoriser la concertation entre les communes, les services de l'état, et les citoyens.

La société ABO Wind, représentée par Marion Bourdais-Massenet, est prête à continuer ses travaux en vue de l'implantation de 3 éoliennes sur notre territoire. Elle réalisera alors les études supplémentaires (techniques, environnementales, acoustiques...). Cela ne se fera que si la communauté de communes et les communes pouvant être concernées par un tel projet y sont favorables.

Henri Honegger indique que la zone préférée, à 600 mètres de toute construction, serait située soit en forêt de Rauzan à Blasimon, soit au bois de Beaulieu à Sauveterre. Sur le principe, la commission qu'il préside est d'accord pour se lancer dans la diversification des énergies.

Le Président évoque la ferme photovoltaïque qui pourra produire l'électricité de 4500 personnes (hors chauffage). Si l'on y ajoute 3 éoliennes pouvant produire l'électricité de 9000 personnes (hors chauffage), on s'approche des besoins de notre communauté de communes.

Daniel Barbe fait état de l'avis de son conseil municipal qui demande que la population soit consultée et n'est pas opposé à l'étude de ce projet.

M. le Président invite les Maires à communiquer auprès de leurs conseils municipaux sur le sujet de l'éolien. Il rappelle que l'étude d'une ZDE comprend justement une phase de concertation avec la population et les communes. C'est l'objectif de la démarche.

Il précise que ce projet est le nôtre et qu'il est de la compétence d'une communauté de commune de demander à Monsieur le Préfet d'ouvrir une ZDE. Ce n'est pas un projet imposé par d'autres, le choix nous revient.

M Marniesse est surpris des résultats pour rentabiliser un tel investissement et donne quelques renseignements pris sur internet.

Henri Honegger propose que soit organisée une visite sur un site d'éoliennes en milieu rural.

Monsieur le Président propose donc :

- Qu'une visite soit organisée sur un site de production
- Que les services de l'Etat soient interrogés et nous accompagne sur la démarche « ZDE »

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

Henri Honegger présente un bref retour de sa commission réunie mardi dernier :

- La foire des Jeunes Agriculteurs aura lieu le 30 et 31 janvier : une conférence est prévue le samedi après-midi
- Le tableau sur l'évolution de la taxe des Ordures Ménagères est en cours d'élaboration.
- Point sur le salon du Développement Durable le 9 & 10 avril 2010 à St Martin du Puy, et invite les communes à communiquer les visites sur leurs communes.
- Syndicat Vallée Engranne
- Il informe que le document sur le grenelle de l'environnement adressé dans toutes les communes est un bon support et invite à s'appuyer dessus pour communiquer.

## **ENFANCE & JEUNESSE**

### **Organisation du Service**

Suite à certains mouvements de salariés (3 départs) une réunion interne de travail a eu lieu le 21 décembre pour réorganiser et optimiser le service enfance jeunesse.

Plus récemment, le Président informe de 2 nouvelles démissions pour raisons familiales.

A cette réunion, il a été décidé :

- De recruter Emma FARGES au poste d'adjoint d'animation pour l'Espace Jeune ; celui-ci lui permettra de compléter son temps avec le SIRP du HAUT BENAUGE. Une rencontre a été programmée avec la Présidente du SIRP pour caler les heures.
- De recruter une personne en CAE pour le service du midi et le ménage de Mauriac qui serait complété avec un complément en ménage du RSP qui va être de plus en plus utilisé.
- De modifier l'affectation et l'emploi du temps de Sandrine Langel. Elle conservera la responsabilité de la structure de Mauriac durant les périodes d'ouvertures et Sandra récupérera le temps administratif de l'accueil durant les périodes non-ouvertes.
- D'affecter le temps restant de Sandrine (15 h) sur l'accueil du RSP afin d'avoir une amplitude d'ouverture plus grande (du lundi au vendredi) et d'accompagner l'ouverture prochaine de l'espace multimédia.

L'avis du bureau a été favorable à cette réorganisation qui sera testée sur une période d'un an.

Le Président a reçu le personnel concerné par cette nouvelle organisation pour une mise en place effective au 1<sup>er</sup> février.

## MOTION SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sur proposition de Daniel Barbe, il est présenté la motion suivante :

- Considérant que la commune et la Communauté de Communes sont le premier échelon de proximité de l'administration publique, et quelles sont porteuses des préoccupations de nos concitoyens et de certains services publics.
- Considérant que la réforme des collectivités territoriales, préparée par le gouvernement, limiterait la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêts, communal ou communautaire et que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, ainsi qu'un risque de paralysie de l'action publique.
- Considérant que la décentralisation fondée sur les principes de proximité, devrait être consolidée afin que les collectivités locales, architectes du cadre de vie de nos concitoyens puissent rester les garantes des investissements nécessaires pour le futur.

### Le Conseil Communautaire du Sauveterrois :

- Affirme son attachement à la décentralisation conçue pour que des conseils démocratiquement élus et des communautés de communes puissent mener à bien les projets d'intérêts publics locaux qu'ils ont identifié.
- Formule le vœu que le département et la région, puissent continuer à apporter librement dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements municipaux et intercommunaux.
- Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités soient fondés sur le libre choix des communes.
- Demande à Monsieur le Président de la République, à son gouvernement et aux parlementaires d'engager une véritable réforme des finances locales ainsi qu'à renforcer les acquis de la décentralisation, de la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes et des communautés de communes dans la gestion des services publics de proximité.

Après un débat, un vote de l'assemblée est organisé.

Sur 34 votants, 15 membres se prononcent contre, 8 s'abstiennent et 11 se prononcent pour.

*A la majorité, la motion ne sera pas déposée.*

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Réunion SCOT

Daniel Barbe qui a assisté à la réunion du 16 janvier dernier fait un retour.

Ce Scot serait porté par un syndicat mixte. Il y aurait 3 délégués par Communauté nommés dans chaque communauté de communes sans critères. Une autre proposition a été demandée avec la représentativité de 2 délégués + un délégué par tranche de 5000 hab.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 13 février à 9 h 30 à Grignols.

### Réunion Fromages

Didier Lamouroux informe la création de l'association « Pour un fromage en Gironde ». Le bureau est composé de Jean Mercherz (Président), Michel Possamaï (Trésorier) et Didier Lamouroux (Secrétaire).

### Voirie

En raison du gel et de la neige et pour combler les trous sur certaines routes, Serge Duru demande s'il est possible de faire porter de l'enrobé à froid.

Accord à l'unanimité.

**Prochain conseil communautaire** : Lundi 15 Février 2010 à Mourens à 18 h 30

**Réunion bureau** : Mardi 2 février 2010 à 18 h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.